

Interpellation 07-2026

Séance Conseil communal du 30 septembre 2026

TITRE : LA SÉCURITÉ DU MUSÉE D'ART DE PULLY EST-ELLE CONFORME À L'ÉTAT DE L'ART EN LA MATIÈRE

Après le célèbre braquage du Musée du Louvre à Paris, survenu le 19 octobre 2025, l'hebdomadaire Lausanne Cités s'interrogeait sur la sécurité des musées lausannois et sur celle du Musée d'art de Pully. Il en ressortait que ces institutions refusaient de répondre « pour des raisons de sécurité évidentes » ou se contentaient d'une réponse vague, indiquant que « la protection des œuvres et du public demeure une priorité ». (On remarquera que la protection du personnel ne semble pas faire partie de ladite priorité.) Dans ce même article, un responsable d'une entreprise de sécurité romande mentionnait une grande disparité des niveaux de sécurité des musées : « Certains sont bien équipés, d'autres pas du tout ». Et de conclure : « J'espère que les responsables de musées vont se réveiller un peu ! »

Or, un mois après cet article de Lausanne Cités, le Musée romain de Vidy était cambriolé (18 novembre 2025) et perdait toute une collection d'anciennes pièces d'or. Puis ce fut au tour du Musée de l'horlogerie du Locle de se voir dépouillé (9 août 2026) de plusieurs dizaines d'objets de valeur, en moins de 5 minutes.

Il aura fallu au moins cela pour que les responsables lausannois commencent à s'en inquiéter. En effet, nous apprenons, par le quotidien Le Temps du 11 septembre dernier, que la Municipalité de Lausanne sollicite un crédit de 760'300 francs pour remédier aux vulnérabilités structurelles de ses institutions. Et apparemment le temps presse, puisque trois jours plus tard, nous apprenons que, toujours au Locle, le musée privé Ulysse Nardin s'est fait dérober pour plusieurs dizaines de milliers de francs de pièces de collections.

Dès lors je souhaite poser à notre Municipalité les questions suivantes :

- La sécurité des œuvres et du personnel du Musée d'art de Pully a-t-elle fait l'objet d'une analyse de risque récente ?
- Si oui, quelles en ont été les conclusions ?
- Des mesures correctrices sont-elles nécessaires ?
- Si oui, ces mesures ont-elles été d'ores et déjà planifiées ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Le 21 septembre 2026

Lena Yersin